

ASSURANCES CLUB DE HOCKEY

Assurances reprises automatiquement dans votre affiliation à la LFH :

Police LFH 11.1531.389	DESCRIPTION
<p><u>MASTER POLICE LFH</u></p> <p>Association et ASBL Cover</p>	<p>Cette police couvre la pratique du hockey sur gazon/en salle, les activités sportives annexées et les activités non-sportives (dans le cadre du club) gérée par la fédération, organisée par cette dernière ou par ses clubs affiliés, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger.</p> <p>1/ ASSURANCE ACCIDENT CORPOREL (AC): Affiliés et Spectateurs</p> <p>2/ ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILIE (RC) : Affiliés, Bénévoles et Travailleurs associatifs</p> <p>3/ PROTECTION JURIDIQUE</p>

Assurances complémentaires auxquelles vous pouvez souscrire auprès de Belfius :

Police Club 11.1531.431	DESCRIPTION
<p>1/ RESPONSABILITE OBJECTIVE INCENDIE-EXPLOSION</p>	<p>Assurance en Responsabilité légalement obligatoire pour les lieux ouverts au Public (exploitation du Bar par le Club) en cas d'incendie ou d'explosion</p> <p><i>Prime annuelle (<300 memb): 120 € TTC</i></p> <p><i>Prime annuelle (entre 300 et 749 memb): 180 € TTC</i></p> <p><i>Prime annuelle (>749 memb): 300 € TTC</i></p>
<p>2/ RC ADMINISTRATEURS ASBL</p>	<p><i>Prime annuelle (limite de garantie de 125.000 €): 150 € TTC</i></p> <p><i>Prime annuelle (limite de garantie de 250.000 €): 200 € TTC</i></p> <p><i>Prime annuelle (limite de garantie de 625.000 €): 300 € TTC</i></p>
<p>3/ ACCIDENT CORPOREL BENEVOLES + TRAVAILLEURS ASSOCIATIFS NON-MEMBRES</p>	<p>Assurance en Accident Corporel pour les bénévoles et travailleurs associatifs non-membres dans le cadre du hockey (+ maladie pdt les activités pour les travailleurs associatifs)</p> <p><i>Prime annuelle (<300 memb): 120 € TTC</i></p> <p><i>Prime annuelle (entre 300 et 749 memb): 180 € TTC</i></p> <p><i>Prime annuelle (>749 memb): 300 € TTC</i></p>
<p>4/ UPGRADE GARANTIES ACCIDENT CORPOREL TOUS LES MEMBRES</p>	<p>Adaptation des garanties Accident Corporel pour tous les membres du Club : garantie décès jusqu'à 12.500€ et l'invalidité permanente à 50.000€, augmentation des frais non prévus du barème INAMI à 2.500 € et franchise à 0</p> <p><i>Prime annuelle de 2 € (hors taxes) x nombre de membres du Club</i></p>
<p>5/ STAGES & EVENTS ACCIDENT CORPOREL NON-MEMBRES</p>	<p>Assurance en Accident Corporel pour les participants non-membres (non affiliés) pendant les Stages ou Events (tournois, etc...) organisés par le Club (max 7 jours).</p> <p><i>Prime annuelle (<300 memb): 50 € TTC</i></p> <p><i>Prime annuelle (entre 300 et 749 memb): 125 € TTC</i></p> <p><i>Prime annuelle (>749 memb): 200 € TTC</i></p>

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION

NOM DU CLUB :

ADRESSE :

.....

NOM DU RESPONSABLE :

E-MAIL:

TEL :

NBR DE MEMBRES AFFILIES :

BUDGET ANNUEL :

DEMANDE D'OFFRE POUR LES ASSURANCES COMPLEMENTAIRES SUIVANTES (cocher les cases correspondantes)

1/ RESPONSABILITE OBJECTIVE (EXPLOITATION DU CLUB-HOUSE/BAR)	
2/ RC ADMINISTRATEURS ASBL <i>Choix la Limite de garantie entre: 125.000 EUR / 250.000 EUR / 625.000 EUR</i>	
3/ ACCIDENT CORPOREL BENEVOLES + TRAVAILLEURS ASSOCIATIFS <u>NON-MEMBRES</u>	
4/ UPGRADE GARANTIES ACCIDENT CORPOREL POUR <u>TOUS LES MEMBRES</u>	
5/ STAGES & EVENTS : ACCIDENT CORPOREL <u>NON-MEMBRES</u>	

Formulaire à renvoyer par eMail à cpirilot@tolrip.com

Date :

Signature :

.....

.....